

A l'attention de Monsieur LOUAULT

Le 6/02/18

Monsieur,

Tout d'abord nous tenons à vous remercier de nous avoir reçu le 5 courant. Nous avons été très sensibles à la qualité de votre accueil et de votre écoute.

Par la présente nous souhaitons revenir sur quelques points abordés ensemble. Nous avons constaté avec plaisir notre convergence de vue sur l'inutilité des projets éoliens dans notre territoire (faiblesse des vents), et sur leur impact négatif en ce qui concerne l'économie de LST. Comme nous l'avons démontré dans notre business plan (issu d'un projet réel, pages 5 et 6 de notre dossier), les retombées financières ne couvrent pas la dévalorisation du territoire : dépréciation immobilière, risque lié au démantèlement (provision insuffisante, baux à sens unique pages 10,11 et 16 à 21) ... Et ceci dans les deux cas : exploitation par un promoteur ou par une SEM. L'atteinte à l'activité touristique et artisanale sont à estimer et à ajouter au solde négatif.

Vous avez noté avec justesse que les gains et les pertes affectent des parties différentes. **La dépréciation immobilière** atteint en effet les particuliers, alors que pendant ce temps-là les collectivités et les agriculteurs perçoivent des revenus. Mais est-il acceptable que la spoliation des habitants en co-visibilité soit cautionnée (organisée) par des élus?... Où est le développement durable dans tout cela?... Les intérêts sont privés (promoteurs et agriculteurs) au détriment des populations que l'on essaie d'appâter avec du financement participatif. La moyenne des investissements sur Lendosphère en 2016 se situe à 1050€. Le rendement dérisoire (50€) avec un taux d'environ 5%, justifie-t-il de sacrifier une part de la population, de saccager les paysages et le patrimoine, de créer des risques sanitaires, et d'installer la discorde entre les habitants ?...

En ce qui concerne **l'atteinte au paysage**, on peut admettre qu'une part de subjectivité intervient dans l'appréciation de ce fait. Mais l'académie des Beaux-Arts et le rapport Burette, qui font référence en ce domaine, portent un jugement sans appel sur les éoliennes (page7). Ce qui interpelle également c'est le fait qu'aucune énergie renouvelable ne suscite autant de rejet. Le gigantisme des installations est vécu comme une agression qui défigure un bien commun. L'attractivité de certaines régions, particulièrement les bords de mer, fait qu'il y aura toujours une fréquentation touristique, même avec des éoliennes. Mais qu'en est-il de notre territoire qui ne bénéficie pas des mêmes atouts?... L'exigence de nos visiteurs est autre, et notre territoire dénaturé par des éoliennes souffrira de la comparaison avec d'autres zones rurales qui auront été épargnées.

**Le bruit, les infrasons et les risques sanitaires** minimisés en France font pourtant l'objet de nombreuses études scientifiques à travers le monde (Page 7) et se traduisent par des mesures d'éloignement des éoliennes par rapport aux habitations dans plusieurs pays. Il y a quelques années encore les éoliennes ne dépassaient guère 100m ou 120m, aujourd'hui la plus haute s'élève à 265m, et des projets avec des engins de 200m fleurissent dans certaines régions. Alors que l'impact visuel et

sonore s'amplifiait, la France n'a pas modifié la législation concernant la distance entre les éoliennes et l'habitat. Enfin, il convient de signaler l'arrêté du 26/8/2011 : *Cet arrêté autorise ainsi les éoliennes à porter le bruit ambiant global à l'extérieur des habitations à 35dBA, sans qu'aucun critère d'émergence puisse leur être opposé, alors que ce seuil n'est que de 30 dBA à l'article R.1334-32 du code de la santé publique*

On se soucie à jute titre de la sauvegarde des chiroptères. Qu'en est-il de la protection des humains ?

Pour des projets éoliens sur notre territoire peu venté, on cherche vainement quel intérêt supérieur peu justifier leur mise en œuvre ?...Outre les points évoqués ci-dessus, ils ne créent pas d'emplois locaux, ou très peu, comparés à d'autres énergies : photovoltaïque, méthanisation, bois énergie, géothermie, hydraulique..., ils génèrent indirectement du CO<sup>2</sup> (point2 de notre dossier page 2), ils contribuent à l'augmentation du coût de l'électricité car généreusement subventionnés, ils coûtent cher à notre balance commerciale (matériel importé), ils contribuent au pillage des ressources minières, car gros consommateurs de matières premières...etc.

Les élus comme vous, qui ont une connaissance approfondie du terrain, et un attachement profond à leur territoire (vous l'avez prouvé à maintes reprises), constituent aujourd'hui un rempart contre des décisions préjudiciables. L'ADEB.37 qui s'inscrit dans cette démarche positive de défense de l'intérêt de Loches Sud Touraine, avec des éléments factuels, sans idéologie, compte sur votre soutien.

Nous vous remercions à nouveau pour l'intérêt que vous portez à notre dossier et restons à votre disposition si vous souhaitez des éclairages sur notre dossier. Nous vous prions d'agréer Monsieur LOUAULT, nos respectueuses et cordiales salutations.

ADEB.37 (Association de Défense de l'Environnement du Besland)  
24 r René Descartes, 37240 CIRAN  
[asso.deb37@gmail.com](mailto:asso.deb37@gmail.com)